

Filière café (page 3)

Encore des raisons d'espérer



Les caféiculteurs se réjouissent des efforts fournis par l'Etat pour valoriser la filière café à travers la hausse de la rémunération par kg de café cerise. Pourtant, ils indiquent que le prix d'achat de cette denrée d'exportation n'est pas satisfaisant au regard des efforts fournis par le caféiculteur.

COMMERCE	TRANSPORT	DEVELOPPEMENT
CIC La CIC à la traque des pratiques anticoncurrentielles (page 2)	Exploitation du lac Tanganyika Les opportunités se multiplient pour le Burundi (page 3)	RN9 Deux ans de travaux, mais une route qui peine à convaincre (page 4)

Editorial

Augmentation de la production du café : une réussite inspirante



Mélance Maniragaba,
Rédacteur en chef.

L'augmentation de la production des produits d'exportation constitue une bonne stratégie pour générer

les devises. La filière café en offre aujourd'hui la meilleure illustration. En l'espace d'une seule campagne, la production est passée de 50 mille tonnes de café cerise pour la campagne de 2025-2026 à plus de 100 mille tonnes de café cerise pour la campagne de 2026-2027. Ce qui traduit une nouvelle ère de dynamisme dans un secteur qui demeure l'une des principales sources de devises du pays.

Cette amélioration démontre qu'il est et demeure possible d'accroître les performances des filières agricoles. Cela lorsque les producteurs bénéficient d'un meilleur accompagnement et que les politiques publiques mettent en place un environnement favorable.

L'augmentation des exportations permet non seulement de découpler les recettes en devises, mais aussi d'améliorer les revenus des agriculteurs, de créer des emplois et de stimuler la croissance économique.

Pour pérenniser cette dynamique, plusieurs initiatives méritent d'être renforcées. Il s'agit notamment de distribuer des plants de café de meilleure qualité, de renouveler les plantations vieillissantes, de faciliter l'accès aux engrais et aux produits phytosanitaires, de développer l'irrigation afin de faire face aux aléas climatiques, de renforcer l'encadrement technique des producteurs, de faciliter leur accès au financement... L'amélioration des infrastructures

rurales, notamment les routes et les pistes d'accès est également essentielle pour réduire les coûts de transport et limiter les pertes après récolte.

Au-delà du café, le pays peut redoubler d'efforts pour développer la production d'autres cultures d'exportation, notamment le thé, l'avocat, les fruits, les fleurs offrant un potentiel important sur les marchés internationaux. Cela sans oublier les produits miniers. Par ailleurs, la diversification des exportations réduirait la dépendance à une seule filière. Ce qui augmente les recettes nationales.

De plus, l'enjeu ne consiste pas uniquement à produire davantage,

mais aussi à transformer localement les fruits de notre dur labeur. En développant des industries de transformation, le pays créera plus de valeur ajoutée, davantage d'emplois et renforcera sa compétitivité sur les marchés internationaux.

Le succès enregistré dans la filière café doit donc être considéré comme un point de départ plutôt qu'une fin en soi. Avec une vision stratégique, des investissements soutenus et un accompagnement permanent des producteurs, les produits d'exportation peuvent devenir l'un des principaux moteurs du développement économique et de la prospérité nationale.

COMMERCE

La CIC à la traque des pratiques anticoncurrentielles

La Commission Indépendante de la Concurrence (CIC) informe le public que les portes sont ouvertes pour les consommateurs qui ont été victimes des pratiques anticoncurrentielles. Pourtant, elle reste confrontée au manque de moyens suffisants pour répondre efficacement à sa mission malgré le soutien du gouvernement.



Onésime Niyukuri, président de la CIC Burundi : «Je salue les efforts du gouvernement du Burundi qui disponibilise chaque année des moyens de fonctionnement de la CIC.

Le Burundi a mis en place la loi numéro 01.06 du 25 mars 2010 portant le régime juridique de la concurrence au Burundi, a précisé Onésime Niyukuri, président de la CIC lors de l'atelier du 23 au 24 juillet 2026 sur le régime juridique de la concurrence au Burundi.

Selon lui, c'est dans l'objectif de répondre à ses engagements en matière de commerce dans les communautés économiques régionales ou internationales dont il est membre. Cette loi vient pour gérer les questions liées à la concurrence entre les entreprises et les commerçants. Elle vient aussi pour veiller à la protection des consommateurs, éclaire-t-il.

Le traité portant création de la Communauté Est-Africaine prévoit la mise en place d'une loi ou des dispositions relatives à la concurrence et à la protection des consommateurs. Et comme le Burundi est l'un des pays membres de la Communauté Est Africaine, Niyukuri affirme qu'il a donc l'obligation de mettre en place une autorité chargée de la mise en œuvre des lois, des réglementations ou des dispositions relatives à la concurrence et à la protection des consommateurs.

De plus, le Burundi est également membre du Marché Commun pour l'Afrique Orientale et Australe (COMESA). Et le traité qui établit ce marché prévoit la mise en place des autorités de la concurrence dans les pays membres de cette communauté, indique Niyukuri. Dans leurs missions, elles veillent aussi à la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles.

Les pratiques anticoncurrentielles dans le viseur de la CIC

Il fait savoir que les pratiques anticoncurrentielles revêtent des caractères collectifs ou individuels. S'agissant des pratiques individuelles, les entreprises ou les opérateurs économiques peuvent décider de recourir aux pratiques anticoncurrentielles. Notamment, il peut y avoir des ententes, des dénigrements, des ventes avec primes ou à boule de neige, etc. Toutes ces pratiques peuvent constituer des violations du droit du consommateur.

Normalement, Niyukuri laisse entendre que le consommateur a droit au choix des produits dont il a besoin. Il a également droit à l'information. Alors souvent, les entreprises peuvent constituer des pratiques anticoncurrentielles dans le sens de tromper le consommateur par exemple par le vol de la marque de l'entreprise ou par limitation. Elles peuvent également diffuser des publicités mensongères.

En principe, le consommateur a besoin d'une information exacte sur le produit dont il a besoin. Ce sont à titre illustratif des informations sur ses méfaits, sa

date de préemption, son prix, etc. Le manque de toutes ces informations constitue une violation des droits du consommateur.

Selon toujours lui, d'autres pratiques anticoncurrentielles peuvent se manifester sur le terrain. On cite entre autres les concentrations économiques. Dans ce sens, une seule entreprise exerce en même temps la production, la commercialisation en gros et en détail, etc. Il y a aussi les positions dominantes où une entreprise peut exercer son pouvoir économique pour empêcher d'autres entreprises d'accéder aux infrastructures essentielles.

Dans ce cas, il y a limitation de la concurrence loyale, c'est-à-dire qu'il y a une entreprise qui est lésée, soit qui doit quitter le marché ou qui doit se désister en cédant ses actions ou ses investissements à cette entreprise.

Selon Niyukuri, tout cela n'est pas permis par cette réglementation et la loi sur la concurrence au Burundi est venue pour éviter ou prévoir des sanctions liées à ces pratiques, mais aussi pour veiller au bien-être de la population qui est le consommateur.

Les ventes avec conditions interdites

De plus, on observe aussi sur le marché des pratiques anticoncurrentielles liées aux ventes avec conditions.

Il laisse entendre que normalement, le consommateur ou le client ne devrait pas acheter un produit dont il n'a pas besoin. Par contre, il y a

des commerçants qui exigent que le client achète du pain et en même temps du sucre.

Certains tenanciers de cabarets obligent aussi leurs clients d'acheter des limonades de marque Vitalo ou des brochettes de viande pour bénéficier des boissons Brarudi. Dans ce cas, c'est une vente ou revente qui est conditionnée et cela est prohibé par cette loi, précise Niyukuri. Mais ceux qui s'adonnent à ces pratiques doivent savoir que la loi sur la concurrence ou bien même les lois internationales interdisent la vente avec conditions ou vente sous conditions ou même vente sous primes.

La propriété intellectuelle et le droit d'auteur ne sont pas épargnés

Cette loi s'implique même dans la protection de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur, car ce sont des pratiques qui sont observées sur le marché. Niyukuri demande aux entreprises ou aux opérateurs économiques de veiller à la protection des marques et des logos. Normalement, avant de commencer ses activités, une entreprise doit d'abord choisir un nom et un logo. En plus de cela, protéger ces éléments est une impérieuse nécessité.

En cas de vol de nom ou de logo d'une entreprise, les portes sont ouvertes à la Commission Indépendante de la Concurrence. Mais avant d'analyser ces cas, elle se rassure que ces éléments ont été protégés.

Les moyens insuffisants, un défi

Niyukuri se réjouit que la loi sur

la concurrence a vu le jour. Une commission indépendante en charge de sa mise en œuvre est aussi disponible. Nonobstant, il s'inquiète du fait que les outils nécessaires pour faire fonctionner ladite commission ou assurer l'efficacité, mais aussi l'applicabilité de cette loi n'existent pas. Il cite entre autres les ordonnances prévues par la loi qui devraient être mises en place, notamment l'ordonnance déterminant les salaires du personnel permanent de la commission.

De plus, malgré les frais d'enregistrement ou de notification ou de plainte qu'encaisse la CIC, Niyukuri fait savoir que la commission qu'il chapeaute est confrontée au manque de moyens suffisants. Il cite entre autres les équipements, les moyens de déplacement, le formulaire déterminant comment mener les enquêtes et les investigations. Il y a aussi les moyens financiers pour mener des investigations et la sensibilisation auprès des entreprises. Il salue les efforts du gouvernement du Burundi qui disponibilise chaque année les moyens de fonctionnement de la CIC même s'ils restent insuffisants pour le moment.

Niyukuri demande au public d'informer la CIC chaque fois qu'il s'observe des pratiques anticoncurrentielles commises par les opérateurs économiques et les entreprises. Nous avons déjà trois plaintes déposées au niveau de la commission. « Nous allons analyser ces cas et nous allons prendre des décisions conséquentes par rapport à ces dernières », conclut-il.

Jean Marie Vianney Niyongabo



C.d'Uvira, Immeuble Hope Design

Référence CNC : 100/CNC/236/2012

Parution le vendredi

Rédacteur en chef :
Mélance Maniragaba

Service commercial :
+257 22 277868 / 65800014

Taux de change du 19 Juin 2026		
Sources : BRB/www.brb.bi		
Monnaies étrangères	Marché officiel	
	Acheteur	Vendeur
Dollar USA	2970	3018
Euro	3392	3447
Shi. Kenyan	22.9427	23.3128
Shi. Tanzanien	1.1295	1.1477
Shi. Ougandais	0.8135	0.8266
Fr Rwandais	2.0137	2.0462

Filière café

L'ODECA satisfaite de la production enregistrée cette année

L'Office pour le Développement du Café (ODECA) affirme que la production du café a été bonne au cours de la campagne caféicole 2026- 2027. Elle est estimée à plus de 112 000 tonnes de café cerise contre 50 000 tonnes l'année dernière. La raison est que l'Etat s'est engagé à redynamiser la filière café. Le prix par kg de café cerise est passé de 1380 FBu à 2800 FBu. Le retard dans le paiement des caféiculteurs est en train d'être maîtrisé pour les motiver

La production du café se porte bien pour le moment. Elle est estimée à plus de 112 000 tonnes de café cerise au moment où elle était de 50 000 tonnes l'année passée. Cela a été précisé par Oscar Uwikunda, directeur général de l'ODECA mercredi le 29 juillet 2026.

Selon lui, c'est grâce aux efforts fournis par l'Etat que ces résultats ont été atteints. A titre illustratif, le prix du café cerise par kg a été revu à la hausse et est passé de 1380 FBu le kg à 2800 FBu le kilo, soit multiplié par deux.

De plus, le retard dans le paiement des caféiculteurs est en train d'être combattu avec énergie. Il a profité de cette occasion pour informer ceux qui sont en attente d'être payés que le dernier paiement est prévu du 17 août au 31 août 2026.

Il fait savoir que les caféiculteurs concernés sont estimés à 195 321. Ils vont bénéficier d'un montant



Oscar Uwikunda, directeur général de l'ODECA : « La production du café se porte bien pour le moment. Elle est estimée à plus de 112 000 tonnes de café cerise au moment où elle était de 50 000 tonnes l'année passée ».

de plus de 199 milliards de FBu. Selon lui, le paiement se fait actuellement à travers les comptes dans les banques et les institutions de microfinance. Tout caféiculteur doit disposer d'un compte pour gagner le pari.

Le gouvernement engagé dans la redynamisation de la filière café

Uwikunda se réjouit du fait qu'il s'observe actuellement des avancées dans la filière café suite à l'engagement de l'Etat pour promouvoir cette filière.

Après avoir constaté que les

caféiculteurs commencent à être démotivés suite au prix par kg de café cerise par rapport aux autres cultures telles que le maïs, le haricot, etc, certaines mesures telles que la hausse de la rémunération ont été prises.

Pour le moment, ce cadre de l'ODECA indique que la population est en train de cultiver le café avec beaucoup d'engouement et cela s'observe pendant la distribution des plants de caféier. Etant donné que ceux qui en ont besoin sont nombreux, on recourt aux éléments du corps de sécurité pour que l'activité se déroule normalement, argue-t-il.

Toujours dans l'objectif de développer cette culture, l'Etat distribue à la population 25 millions de plants de caféier par an, laisse entendre Uwikunda. Actuellement, des blocs industriels sont en train d'être créés par l'Etat et le secteur privé.

Vers la diversification des variétés dans la filière café

Bientôt, il renchérit que l'ISABU sera à l'œuvre pour initier des activités de recherche afin de trouver des variétés plus rentables et qui peuvent s'adapter même dans les autres régions du pays.

Et d'ajouter la disponibilisation des fertilisants. Il a précisé que les fertilisants seront disponibles au mois de Septembre.

Il demande à tous les caféiculteurs de développer la culture du café et, pour ce faire de produire et d'utiliser beaucoup plus les fertilisants organiques. Selon lui, cela booste le rendement de cette culture en quantité et en qualité.

Que disent les caféiculteurs ?

Les caféiculteurs contactés par Burundi Eco se réjouissent des efforts fournis par l'Etat pour valoriser la filière café à travers la hausse de la rémunération par kg de café cerise.

Pourtant, ils indiquent que le prix d'achat de cette denrée d'exportation n'est pas satisfaisant au regard des efforts fournis par le caféiculteur. Un montant de 2800 FBu par kg de café cerise reste minime par rapport au coût des autres produits vivriers, déplorent-ils.

Ils donnent l'exemple d'un kg de haricot qui s'achète à plus de 3000 FBu, du riz à plus de 6000 FBu, etc. Ces derniers font remarquer que c'est la raison pour laquelle il s'observe beaucoup de fraude dans la commercialisation du café, car le prix est élevé dans les pays voisins.

Notons que le café est un produit qui génère beaucoup de devises pour le pays.

Jean Marie Vianney Niyongabo

TRANSPORT

Exploitation du lac Tanganyika : les opportunités se multiplient pour le Burundi

L'expérience montre que le transport multimodal combinant la voie lacustre entre Bujumbura (Burundi) et Kigoma (Tanzanie) et le chemin de fer à voie métrique jusqu'à Dar-es-Salaam constitue une solution avantageuse pour les opérateurs économiques burundais. Aujourd'hui, la construction de la ligne ferroviaire à écartement standard Tabora-Kigoma associée aux initiatives de modernisation du port de Kigoma ouvre de nouvelles perspectives pour mieux exploiter ce corridor qui pourrait devenir encore plus compétitif

La liaison rapide sur le lac Tanganyika, une opportunité pour le Burundi

Selon l'article, la ligne ferroviaire à écartement standard (SGR) Tabora-Kigoma s'étendra sur 506 kilomètres. Elle permettra de relier directement le port de Dar-es-Salaam aux rives du lac Tanganyika. Une fois achevée, cette infrastructure devrait réduire de plus de moitié le temps mis pour couvrir le trajet entre Dar-es-Salaam et Kigoma, favorisant ainsi un transport des marchandises plus rapide, plus fiable et plus économique.

Cette ligne ferroviaire constituera également une base pour de futures connexions régionales avec le Burundi et l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC).

Par ailleurs, les quatre cargos modernes mis en service disposent chacun d'une capacité de transport de 2 000 tonnes de marchandises sur le lac Tanganyika. Ces navires devraient améliorer considérablement le transport des marchandises entre la Tanzanie, le Burundi, la RDC et la Zambie.

Etant directement connecté au port de Dar-es-Salaam par lequel transitent plus de 90 % des importations et des exportations du Burundi, le pays peut se préparer à tirer pleinement profit de cette nouvelle dynamique ferroviaire et maritime en développement.



En connexion directe avec le port de Dar-es-Salaam par lequel transitent plus de 90 % des importations et exportations du Burundi, la ligne ferroviaire à écartement standard Tabora-Kigoma représente une nouvelle opportunité pour le pays d'exploiter davantage le corridor central.

Une voie qui a déjà fait ses preuves

Dans une interview accordée à Burundi Eco en avril 2025, Déo Ntibubuka, Administrateur Directeur Général (ADG) d'International Freight Logistics (IFL), une société spécialisée dans le transit et le dédouanement des marchandises, a rappelé qu'entre les années 1970 et le milieu des années 1980, une grande partie des importations et des exportations burundaises transitait déjà par ce corridor.

Il précise qu'à cette époque, le circuit privilégié reposait sur le transport lacustre entre Bujumbura et Kigoma suivi du transport ferroviaire entre Kigoma et Dar-es-Salaam. Cette combinaison permettait au Burundi de bénéficier de coûts de transport réduits grâce à des tarifs avantageux. C'est également par cette voie que transitait près de 90 % du carburant consommé dans le pays.

Cependant, il déplore que la situation ait changé dans les années 1990, période durant laquelle cette voie multimodale a progressivement

été abandonnée en raison de la baisse de son efficacité.

Actuellement, les trains circulant sur la voie métrique atteignent une vitesse d'environ 75 km par heure. Avec le nouveau chemin de fer électrifié à écartement standard (SGR), les trains pourront atteindre une vitesse de 160 km par heure et effectuer en trois heures un trajet qui nécessite aujourd'hui environ dix heures avec le train classique.

Mélance Maniragaba

CAE : la monnaie unique se concrétise face aux progrès inégaux

Les Banques centrales des Etats membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) ont enregistré des avancées dans la mise en œuvre de la feuille de route de l'Union Monétaire Est-Africaine (UMEA). Toutefois, les progrès restent inégaux entre les Etats membres. Ce qui pourrait compliquer la concrétisation de l'établissement d'une monnaie unique prévu en 2031

Les avancées enregistrées dans le processus d'établissement d'une monnaie unique au sein de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) ressortent du communiqué publié à l'issue de la 29ème réunion ordinaire du Comité des Affaires Monétaires (CAM) tenue le 24 juillet 2026 à Kampala en Ouganda.

Selon ce communiqué, la réunion a examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la feuille de route révisée en vue de l'Union Monétaire Est-Africaine (UMEA) et de l'introduction d'une monnaie unique de la CAE d'ici à 2031.

« Le Comité a noté que les Banques centrales des Etats membres de la CAE ont progressé dans la mise en œuvre de la feuille de route de l'UMEA », indique le communiqué.

Parmi les principales réalisations figurent la modernisation et l'harmonisation des cadres de politique monétaire, le renforcement de la coordination des politiques grâce au partage d'informations et à la recherche conjointe, la promotion du système de paiement est-africain afin de faciliter le commerce régional et l'intégration financière, le renforcement des capacités du personnel des Banques centrales



Les Banques centrales des Etats membres de la CAE poursuivent la mise en œuvre de la feuille de route de l'Union Monétaire Est-Africaine en vue de l'introduction d'une monnaie unique d'ici à 2031.

ainsi que l'amélioration des dispositifs de collecte, d'analyse et de gestion des données liées aux risques.

Des progrès inégaux

Malgré ces avancées, les progrès demeurent inégaux entre les Etats membres. Le Comité relève qu'aucun Etat membre n'a encore satisfait à l'ensemble des quatre principaux critères de convergence (un taux d'inflation ne dépassant pas 8 %, un déficit budgétaire, dons inclus, inférieur à 3 % du PIB, une dette publique brute n'excédant pas 50 % du PIB en valeur actualisée nette et des réserves officielles de change couvrant au moins 4,5 mois d'importations de biens et services).

La réunion a notamment souligné la difficulté persistante de préserver la stabilité macroéconomique tout en finançant les investissements indispensables dans les

infrastructures dans un contexte économique mondial marqué par une forte volatilité et les conséquences des conflits géopolitiques.

Le Comité a également insisté sur la nécessité pour les Banques centrales des Etats membres, de renforcer leur résilience, de diversifier leurs réserves internationales, notamment par l'acquisition d'or produit localement et par la mobilisation des transferts de fonds de la diaspora et de mieux coordonner leurs réponses en matière de politique économique.

Les participants ont, par ailleurs, convenu d'accélérer la mise en œuvre de la feuille de route de l'UMEA à travers la mise en place d'un mécanisme d'examen par les pairs destiné à renforcer la surveillance macroéconomique régionale. Ils ont également appelé à l'élaboration des cadres opérationnels nécessaires

à la mise en œuvre de la stratégie quinquennale de développement de la CAE pour la période 2026/27-2030/31.

Lors de sa 28^{ème} réunion, le Comité des Affaires Monétaires avait approuvé le plan directeur du système de paiements transfrontaliers de la CAE. Ce document constitue un cadre stratégique visant à moderniser et à intégrer les systèmes de paiement au sein de la région.

Il ambitionne de répondre aux principaux obstacles qui entravent les paiements régionaux, entre autres les coûts élevés des transactions, les longs délais de règlement, le manque d'interopérabilité et la fragmentation des infrastructures de paiement.

L'objectif est de favoriser des paiements transfrontaliers plus fluides, de renforcer l'inclusion financière, de stimuler l'innovation et de développer le commerce intra régional.

Sa mise en œuvre a déjà permis des avancées comme l'élaboration des plans de travail annuels, la définition des priorités d'exécution et la mobilisation des ressources financières et techniques.

Le Comité estime que le secteur financier de la CAE demeure stable et résilient grâce à des niveaux satisfaisants de capitalisation et de liquidité. Il relève par contre que les risques liés à la cybersécurité continuent de représenter une menace importante pour la stabilité financière.

Un contexte mondial plus risqué

Selon le communiqué, la réunion s'est tenue dans un contexte de

risques mondiaux croissants alimentés par la flambée des prix internationaux du pétrole et l'augmentation des coûts du transport maritime, en raison du conflit au Moyen-Orient.

Malgré la poursuite des investissements dans les technologies liées à l'intelligence artificielle, la croissance mondiale devrait ralentir pour s'établir à 3,0 % en 2026 contre 3,5 % en 2025. Dans le même temps, l'inflation mondiale devrait repartir à la hausse sous l'effet de l'augmentation des prix de l'énergie.

En dépit de cet environnement international défavorable, la croissance économique de la région de la CAE devrait demeurer robuste, avec une projection de 5,2 % en 2026, un niveau supérieur à la moyenne attendue pour l'Afrique subsaharienne (4,3 %).

L'inflation moyenne dans la région est retombée à 6,7 % au cours de l'exercice 2025/2026, contre 9,6 % un an plus tôt. Elle devrait rester modérée si les tensions au Moyen-Orient continuent à s'atténuer progressivement. Les monnaies des Etats membres devraient également conserver une stabilité relative soutenue par la diversification des entrées de devises et par les réformes engagées sur les marchés nationaux des changes.

La CAE est une organisation intergouvernementale régionale. Elle regroupe la République Démocratique du Congo (RDC), la République Fédérale de Somalie, la République du Burundi, la République du Kenya, la République du Rwanda, la République du Soudan du Sud, la République d'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie.

Mélance Maniragaba

DEVELOPPEMENT

RN9 : deux ans de travaux, mais une route qui peine à convaincre

Alors que les travaux de réhabilitation de la Route Nationale n°9 (RN9) devaient s'achever après deux ans, leur rythme suscite de nombreuses interrogations. Entre poussière, nids-de-poule, déviations et lenteur du chantier, les usagers expriment leur lassitude face à une route qui demeure difficilement praticable.

Sur le tronçon reliant le rond-point des Nations Unies au quartier Carama en passant par Mutakura, les travaux de réhabilitation de la RN9 avancent à un rythme que de nombreux usagers jugent insuffisant. Lors d'un constat effectué par Burundi Eco mercredi le 29 juillet 2026, seules quelques équipes étaient visibles à Kinama, où elles poursuivaient la construction des caniveaux. Dans le même temps, des camions transportaient des pierres destinées au chantier et évacuaient les terres excavées.

Un autre chantier attire particulièrement l'attention : la construction d'un pont à Kinama dans la localité communément appelée « Main-d'œuvre ». Les travaux sont en cours depuis plusieurs semaines. Afin de permettre leur exécution, la circulation a été temporairement interrompue à cet endroit. Les

automobilistes, les motocyclistes et les autres usagers sont ainsi contraints d'emprunter des voies de déviation traversant les quartiers environnants avec tous les désagréments que cela entraîne.

Dans son ensemble, la RN9 reste praticable. Toutefois, son état laisse à désirer. Les couches de carrière déposées au début des travaux se sont fortement dégradées. La chaussée est aujourd'hui parsemée de nombreux nids-de-poule qui compliquent la circulation et ralentissent les déplacements.

Poussières et dégradations compliquent le quotidien

En cette saison sèche, la poussière constitue l'une des principales préoccupations des riverains et des usagers. Au passage des véhicules, d'importants nuages de poussière se soulèvent, réduisant la visibilité et rendant les déplacements particulièrement inconfortables.

Pour plusieurs habitants rencontrés sur place, la RN9 est probablement devenue l'une des routes les plus poussiéreuses de Bujumbura. Les commerces installés le long de cet axe, les habitations ainsi que les piétons sont directement exposés à cette situation qui perdure depuis plusieurs semaines. La lenteur apparente des travaux alimente également les inquiétudes. Les personnes interrogées par Burundi



La réhabilitation de la route nationale RN9, au niveau tronçon reliant le rond-point des Nations unies au quartier Carama à Bujumbura, avance à un rythme jugé insatisfaisant par les usagers, avec des travaux qui suscitent des inquiétudes quant au respect des délais et à la qualité des réalisations.

Eco estiment que les réalisations visibles restent limitées au regard du temps déjà écoulé depuis le lancement du projet.

« Même si je ne suis pas technicien dans ce domaine, il est difficile de comprendre comment une route de moins de dix kilomètres peut nécessiter plus de deux ans de travaux sans qu'on observe des avancées significatives. A ce rythme, une route de 100 km prendrait une éternité », déplore un motard rencontré sur les lieux.

Même constat chez Yasmine, une habitante des environs. Selon elle, un chantier est toujours préférable à une route abandonnée, mais encore faut-il qu'il progresse. « Une route en chantier, c'est bien. Mais un chantier qui semble interminable finit par susciter des doutes. On risque de voir une montagne accoucher d'une souris », lance-t-elle.

Un projet stratégique attendu par les usagers

Les travaux de réhabilitation de la

RN9 ont démarré le 1er juin 2024. Initialement, ils devaient durer deux ans. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la réhabilitation du port de Bujumbura et de ses voies d'accès. Selon les informations émouvantes de ce projet, près de 9 km de route doivent être aménagés entre le port de Bujumbura, la Brarudi, le marché « chez Sion », le marché dit « Cotebu », le rond-point des Nations Unies jusqu'à la rivière Gikoma. Ce projet prévoit la construction d'une route à deux chaussées afin d'améliorer la fluidité du trafic sur cet axe stratégique de la capitale économique. Le financement du projet est assuré conjointement par la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Union Européenne (UE) et le gouvernement du Burundi.

En attendant l'achèvement des travaux, les usagers continuent à composer avec une route dégradée, des déviations et une poussière omniprésente pendant l'été et une boue insupportable pendant la saison pluvieuse. Beaucoup d'usagers fréquentant cette route espèrent désormais que le chantier connaîtra une accélération afin que cette infrastructure, essentielle pour la circulation urbaine soit enfin livrée.

Gilbert Nkurunziza

Capitaliser sur les potentialités de la diaspora

Au-delà des transferts d'argent

Piliers majeurs de l'économie africaine, les diasporas représentent un levier d'action stratégique qui dépasse largement le cadre des seuls transferts financiers. De la transmission des compétences à l'investissement direct, leur potentiel reste toutefois freiné par des risques perçus et un manque de structures pérennes. Pour transformer cet attachement en moteur de prospérité durable, les Etats doivent instaurer un climat de confiance, sécuriser les capitaux et garantir une neutralité politique inclusive.

En 2024, les diasporas africaines ont contribué à hauteur de plus de 100 milliards USD au développement de leur pays d'origine. Au-delà de leur importance économique, ces contributions traduisent également un attachement profond des diasporas à leur patrie ainsi que leur volonté d'accompagner durablement son essor. Notre responsabilité collective est désormais de créer les conditions permettant de transformer cet immense potentiel en un moteur durable de prospérité, d'innovation et d'intégration pour l'Afrique », a fait savoir Violet Kakyomya, Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies au Burundi.

Cette déclaration s'inscrivait dans le cadre des activités de la Semaine de la Diaspora Panafricaine, qui s'est tenue du 29 au 30 juillet 2026 à Bujumbura sous le thème : « Dialogue avec la diaspora panafricaine sur le développement et la transformation de l'Afrique ».

Dans son intervention, le Professeur Léonce Ndikumana, expert en économie a affirmé que la diaspora joue un rôle prépondérant dans le développement des nations d'origine, rappelant que les exemples de pays ayant bénéficié de l'appui de leurs migrants ne manquent pas. Pour les pays africains en général et le Burundi en particulier, il a tenu à préciser qu'il existe de nombreux atouts dans ce domaine, à commencer par l'attachement émotionnel des diasporas envers leur patrie, leur expertise professionnelle pointue dans tous les domaines, leur désir réel de s'impliquer et l'engagement ferme du gouvernement à collaborer avec elles.

Capitaliser sur les potentialités des diasporas

Cependant, tous ces atouts risquent de rester incomplets en l'absence d'actions concrètes pour créer un environnement favorisant une contribution plus durable, mieux coordonnée et véritablement transformatrice. Pour le Pr Ndikumana, plusieurs leviers doivent être actionnés pour maximiser ces potentialités, notamment l'établissement d'un programme structuré de transfert de compétences.

Il rappelle à ce titre que l'importance de la diaspora ne se mesure pas seulement en transferts d'argent effectués par les migrants. Plutôt, il faut également prendre en compte sa capacité technique, l'expertise en relations publiques, le réseautage ainsi que les capacités de financement. « Sans cette approche globale, on risque de se focaliser



« Dialogue avec la diaspora panafricaine sur le développement et la transformation de l'Afrique ». (Photo : RTNB)

uniquement sur le montant de dollars qui entrent chaque année. Ce qui s'avère peu productif, car le développement ne se résume pas seulement à l'argent », souligne-t-il.

Cet expert recommande aussi d'impliquer directement les experts expatriés dans l'élaboration de la politique économique et sociale des pays d'origine, opérant ainsi un glissement du concept traditionnel de la fuite des cerveaux vers celui de la circulation des cerveaux. Il s'agit de réfléchir aux moyens de maintenir le lien entre les migrants africains et leur patrie afin que leur expertise et leur capital puissent revenir bâtir leurs pays.

De son côté, une experte venue de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) estime que pour réussir ce pari, il est impératif de changer d'optique en passant de la simple mesure des transferts financiers à l'évaluation de l'impact global sur le développement. De même, il convient de glisser de la recherche ponctuelle de financements vers la mobilisation active des compétences et des réseaux, de l'organisation d'événements éphémères à la création des structures permanentes et d'une consultation occasionnelle à l'instauration d'un dialogue continu et structuré avec les diasporas.



Violet Kakyomya, Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies au Burundi : « En 2024, les diasporas africaines ont contribué à hauteur de plus de 100 milliards USD au développement de leur pays d'origine ». (Photo : Primature)

Investir dans son pays d'origine : un pari parfois risqué

Pour M. Babacar Sedikh Faye représentant résident du Groupe de la Banque mondiale pour le Burundi, le choix d'investir dans son pays d'origine comporte parfois des risques réels pour les diasporas. Comme il le dit, lorsqu'ils décident de franchir le pas, la majorité des migrants privilégient le secteur immobilier considéré comme moins risqué, car un bien peut être revendu plus facilement en cas de difficulté.

M. Boubakar explique qu'on a beau entretenir un lien affectif puissant avec sa patrie et l'aimer profondément, mais une personne qui a travaillé dur à l'étranger pendant vingt ans pour se constituer une épargne réfléchira deux fois avant de s'engager dans des investissements dont elle ne maîtrise pas tous les paramètres. Pour réduire ces risques, il suggère aux gouvernements d'élaborer un manuel de bonnes pratiques en matière d'investissement et de promotion des affaires, en s'inspirant des réussites probantes observées à travers le continent qui ont déjà fait la preuve de leur efficacité.

Bâtir un climat de confiance pour sécuriser les investissements

Comme l'ont souligné les intervenants, on ne saurait aborder la contribution de la diaspora sans évoquer l'établissement d'un cadre de confiance, car chacun veut s'assurer que ses capitaux seront pleinement protégés. Selon cette experte de l'OIM, il est primordial de s'interroger sur les mécanismes que les états respectifs mettent en place pour aider à protéger les investissements des diasporas. Car cela s'est avéré comme un frein majeur pour les diasporas qui viennent investir dans leurs pays.

Abondant dans le même sens, M. Babacar Sedikh Faye, rappelle que son institution conseille vivement aux gouvernements de faire du secteur privé le moteur central du développement, qu'il s'agisse des acteurs locaux, des investisseurs étrangers ou des membres de la diaspora. « Les pays qui offrent un environnement propice aux affaires sont généralement ceux qui parviennent à tirer le meilleur parti de leur diaspora », dit-il. Il fait remarquer que les autorités gouvernementales ne sont pas les meilleurs ambassadeurs en matière de promotion des investissements privés pour leur propre pays, les

comparant à un père décrivant son propre enfant qui aura naturellement tendance à taire ses points faibles. A ses yeux, les véritables ambassadeurs restent les investisseurs déjà installés sur le terrain, qu'ils aient réussi ou qu'ils aient surmonté des obstacles concrets.

Garantir l'autonomisation et la neutralité politique de la diaspora

Selon l'experte de l'OIM, les pouvoirs publics doivent déployer des actions concrètes facilitant la participation effective des diasporas en adoptant une démarche ouverte et inclusive. Il ne faudrait pas catégoriser les diasporas en ciblant un groupe jugé pro-gouvernemental tout en rejetant les autres, car la politisation fréquente des migrants prive les pays de compétences précieuses et de personnes prêtes à investir tout simplement parce qu'elles n'affichent pas la même obédience politique.

Ce constat est pleinement partagé par le Professeur Ndikumana, qui estime crucial de respecter et de consolider l'autonomie et l'indépendance politique de la diaspora. Celle-ci doit pouvoir collaborer avec les autorités, mais de façon libre et souveraine. La diaspora formant un ensemble hétérogène, chercher à la politiser comporte le risque d'aliéner une grande partie de ses membres. Pour maximiser l'impact, chaque citoyen de l'extérieur doit pouvoir contribuer à sa manière sous peine de rater l'opportunité de valoriser pleinement leur potentiel si un sentiment d'exclusion s'installe.

Un autre défi majeur réside dans la pérennisation du sentiment d'appartenance au fil du temps. On observe désormais l'émergence de diasporas de troisième, quatrième ou même cinquième génération et le lien affectif constaté chez la première génération risque de s'estomper chez les descendants si aucun effort réel et constructif n'est entrepris. Pour garantir une contribution pérenne à long terme, un véritable travail de responsabilisation et d'autonomisation des diasporas doit ainsi être mené dès aujourd'hui.

Perspectives et orientations pour l'avenir

Au terme des échanges, les participants ont formulé plusieurs orientations majeures pour concrétiser ces ambitions. Ils ont d'abord insisté sur la valorisation des qualifications des migrants en demandant une pleine reconnaissance de leurs diplômes dans leurs pays d'origine, évitant ainsi qu'ils ne soient dépréciés comme c'est parfois le cas dans les pays d'accueil.

Par ailleurs, pour inciter les investisseurs à apporter leurs capitaux, les intervenants ont appelé à l'établissement des lois protectrices et à l'octroi d'incitations fiscales adaptées. La modernisation des services administratifs par le biais des technologies numériques a également été mise en avant afin de simplifier l'ensemble des démarches nécessaires au lancement des projets.

Florence Inyabuntu

Burundi : l'IFDC renforce le secteur semencier avec l'inauguration de nouvelles infrastructures à travers le Projet PSSD2

L'IFDC Burundi et ses partenaires ont inauguré plusieurs infrastructures agricoles construites dans le cadre du projet PSSD2 pour stimuler la production et le stockage des semences. C'était les 21 et 22 juillet 2026, dans les provinces de Buhumuza et de Butanyerera. L'administration et les bénéficiaires saluent ces réalisations. Ils estiment qu'elles permettront de produire durant toutes les saisons culturelles tout en réduisant les importations de semences hybrides. Ce qui contribuera à l'économie des devises et au renforcement de la sécurité alimentaire.



L'IFDC Burundi et ses partenaires ont inauguré plusieurs infrastructures agricoles construites dans le cadre du projet PSSD2 pour stimuler la production et le stockage des semences. C'était les 21 et 22 juillet 2026 dans les provinces de Buhumuza et de Butanyerera.

saison culturelle. C'est dans cette optique que grâce au projet PSSD 2, l'IFDC a déjà construit 80 hangars de stockage de semences à travers le pays, mis en place 312 points de vente des semences et installé 15 systèmes d'irrigation collinaire.

« L'organisation ambitionne de porter ce nombre à 20 systèmes dans un avenir proche afin de permettre la production agricole durant toutes les saisons culturelles et de soutenir les objectifs de développement du gouvernement », explique-t-il.

M.Buhanza fait remarquer que chaque hangar représente un coût d'environ 110 millions de FBu financé à parts égales par le bénéficiaire (50 %) et l'IFDC (50 %). Quant aux systèmes d'irrigation, leur coût est estimé à au moins 250 millions de FBu chacun, avec une contribution de 70 % du bénéficiaire et de 30 % de l'IFDC.

Selon lui, cette importante participation des bénéficiaires constitue une garantie de pérennisation, d'appropriation et de durabilité des investissements réalisés.

Des réalisations qui s'inscrivent dans la vision du Gouvernement

Léonard Butoyi, assistant du ministre en charge de l'agriculture salue les initiatives de l'IFDC. Pour lui, ces systèmes d'irrigation permettront aux agriculteurs de produire même pendant la saison sèche, aidant ainsi à lutter contre les périodes de pénurie alimentaire. Ils favoriseront également l'atteinte de la vision du Gouvernement du Burundi : « Faire du Burundi un pays émergent à l'horizon 2040 et un pays développé en 2060 ».

« Nous venons de constater que, grâce aux actions de l'IFDC, le nombre de multiplicateurs de semences a considérablement augmenté, notamment dans la



L'ambassade des Pays-Bas au Burundi travaille en étroite collaboration avec le gouvernement burundais dans de nombreux projets, notamment dans le secteur agricole. L'objectif est de contribuer au développement du pays à travers des actions mutuellement bénéfiques.

même pendant la saison sèche se révèlent une bonne initiative dans la lutte contre la malnutrition », se réjouit-il.

Séraphine Ciza, responsable d'action coopération multilatérale au sein du MAEIRCD affirme que l'augmentation de la production agricole et l'amélioration de la sécurité alimentaire passent par l'utilisation des semences sélectionnées comme celles produites avec l'appui de l'IFDC.

Eugénie Niyonzima, directrice du laboratoire d'analyse des semences à l'Office National de Contrôle et de Certification des Semences



Joselyne Nishimwe, entrepreneure semencière de la colline Mwirire, en commune Muyinga de la province de Buhumuza : « L'accompagnement de l'IFDC ne profite pas uniquement à mon exploitation, mais également à toute la population environnante en quête de semences sélectionnées de qualité ».

commune de Muyinga. Nous souhaitons que ces derniers communiquent sur la qualité et la quantité des semences disponibles. Cela permettra aux décideurs de prendre des mesures favorisant l'achat des semences locales. Les devises utilisées pour importer des semences d'autres pays, notamment la Zambie et l'Ouganda pourront ainsi être économisées », déclare M. Butoyi.

Il reconnaît aussi que la multiplication des semences offrira la possibilité d'accroître la production agricole. Cette dynamique favorisera la création des industries de transformation et, par conséquent, la création d'emplois. Les produits finis pourront être exportés et générer des devises pour le pays, comme le précise l'assistant du ministre en charge de l'agriculture.

Léonard Niyonsaba, responsable d'action organisation et administration du territoire et gestion de l'état civil, abonde dans le même sens. « Les pratiques initiées par l'IFDC qui consistent à cultiver

(ONCCS), déplore l'insuffisance des semences sélectionnées et promet d'apporter un appui technique aux multiplicateurs semenciers.

« C'est déplorable qu'un agriculteur récolte sa production et manque d'espace pour la conserver ou que celle-ci finisse par pourrir. Il faut donc saluer les efforts de l'IFDC qui ne ménage aucun effort pour assurer la pérennité de la production des semences », déclare Etienne Ntunzwenimana, chef du département de l'agriculture dans la commune de Muyinga, province de Buhumuza.

Jean Claude Ndagijimana, conseiller politique de l'administrateur de la commune de Kirundo dans la province de Butanyerera affirme que la construction d'un hangar sur la colline Kabuye-Gitenga dans la zone de Vumbi, revêt une importance capitale pour la conservation de la production agricole. Il souligne que cette infrastructure arrive à point nommé alors que la région de Kirundo est régulièrement menacée par la sécheresse.

Daniel Nyandwi, chef de zone de Muramba dans la commune de Muyinga confirme que la multiplication des semences aidera à mettre fin à l'habitude consistant à utiliser les semences destinées à la consommation pour les semis.

Les initiatives porteuses d'espoir appréciées par les bénéficiaires

Larissa Igiraneza, entrepreneure semencière de la colline Muramba, en commune Butihinda de la province de Buhumuza, avise qu'avec l'appui de l'IFDC, elle a installé un système d'irrigation photovoltaïque collinaire d'une capacité de 100 mètres cubes sur son exploitation. Cette infrastructure lui a permis de cultiver 2 hectares

de pommes de terre durant la saison sèche.

« Cela me facilite d'offrir des emplois saisonniers à entre 80 et 100 personnes par jour », souligne cette trentenaire, mère de six enfants.

Léoncie Ciza, une autre entrepreneure semencière de la colline Gasasa, en commune Muyinga de la province de Buhumuza, témoigne elle aussi des retombées de l'appui de l'IFDC. Grâce à l'installation d'un système d'irrigation photovoltaïque collinaire d'une capacité de 120 mètres cubes, elle pourra irriguer 7 hectares de terres et cultiver pour le moment sur 2 hectares des pommes de terre et des oignons durant cette saison sèche.

Cette sexagénaire, mère de quatre enfants et biologiste ayant vécu en Belgique pendant vingt ans, estime que le fait de se contenter de récolter pendant la saison des pluies, puis de consommer les récoltes sans cultiver durant toute la saison sèche, favorise l'insécurité alimentaire. « C'est ainsi que la famine s'installe progressivement », explique-t-elle.

Pierre Claver Ndayishimiye, quant à lui, est un entrepreneur semencier de la colline Kabuye-Gitenga, en commune Kirundo, dans la province de Butanyerera. Ce quadragénaire, père de sept enfants, signale avoir bénéficié de l'appui de l'IFDC à travers le projet PSSD 2. Ce qui lui a permis de construire un hangar de stockage d'une capacité de stockage de 120 tonnes de semences de haricot et de maïs.

Il remercie l'IFDC pour cet appui, grâce auquel il va conserver 40 tonnes de semences récoltées sans les exposer aux risques de pourriture. Ce projet lui permet également de créer des emplois saisonniers pour entre 100 et 110 personnes par jour.

Joselyne Nishimwe, entrepreneure semencière de la colline Mwirire, en commune Muyinga de la province de Buhumuza, a construit un hangar de stockage d'une capacité de 95 tonnes grâce à l'appui de l'IFDC à travers le projet PSSD 2.

Cette trentenaire, mère de huit enfants, se réjouit de cet accompagnement, avouant que ses retombées ne profitent pas uniquement à son exploitation, mais également à toute la population environnante en quête de semences sélectionnées de qualité. La commune de Muyinga est celle qui compte le plus grand nombre de femmes entrepreneures semencières au Burundi, d'après les observations de l'IFDC.

Les entrepreneurs semenciers ayant adopté des systèmes d'irrigation alimentés par des panneaux solaires expriment toutefois le besoin de batteries de stockage afin de pouvoir pomper l'eau tout au long de la journée, y compris lorsque l'ensoleillement est insuffisant.

Dans l'ensemble, ils plaident également pour la disponibilité des intrants agricoles en temps opportun et pour un marché local plus structuré afin de faciliter l'écoulement de leurs semences.

De son côté, l'IFDC se dit disposée à appuyer le financement des batteries de stockage, tandis que le ministère ayant l'agriculture dans ses attributions pourra procéder à l'achat des semences produites.



**VOULEZ -VOUS RENFORCER VOTRE
VISIBILITÉ? VOULEZ-VOUS OFFRIR
DES CADEAUX CUSTOMISÉS
DE FIN D'ANNÉE?**

**PARMI SA GAMME DE PRODUITS,
HOPE DESIGN VOUS PROPOSE
DES GOURDES PERSONNALISÉES**

